

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Avril 2026 - Délibération n° 2026/04/46

OBJET : VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES (TEOM) POUR L'ANNÉE 2026
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC2026/02/13

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – PLUVIAUD Patrick – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – FAYETTE Laurent – DUBOIS Jean-Michel – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – MILANI-BULCOURT Sylvie – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DELCLAUX François – LAIGNEAU Jean-Pierre – GIRODENGÉ Élisabeth – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – CHÉZEAUD Françoise – CONCHON Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : GUILLERAY Catherine – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – SCARAMUCCI Thierry – BARTHOUX Olivier – MARIETTE Myriam – CATHELOT Guy – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – PETETOT Charlie – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – ANGELINI Patricia

Pouvoirs :

1. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à Mme DENOYER Mireille
2. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
4. Mme MARIETTE Myriam donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre
6. Mme ANGELINI Patricia donne pouvoir à M. FERRAND Marc
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël

Suppléances : M. PLUVIAUD Patrick – Mme MILANI-BULCOURT Sylvie – M. LAIGNEAU Jean-Pierre – Mme GIRODENGÉ Élisabeth – Mme DURBIN Sandrine – M. PICOURET Michel

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	53	60			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
60					

Vu l'article 77 de la loi n°2009-1673 de finances pour 2010, codifié à l'article 1636 B undecies du Code général des impôts ;

Considérant que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est instituée afin de financer le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers ;

Considérant que lors du vote du budget primitif 2026, intervenu en février 2026, les bases locatives prévisionnelles n'étaient pas encore connues de manière définitive ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à une nouvelle délibération afin d'assurer la cohérence entre les taux votés et les bases fiscales notifiées par les services de l'État ;

Considérant la nécessité de garantir l'équilibre du financement du service public de gestion des déchets ;

Les produits attendus (estimés) et taux associés (fermes et définitifs) se présenteraient comme suit :

CSO Régie 2026	Bases locatives	Taux	Produit
ZONE 1	4694942	12,98%	609 403,47 €
ZONE 2	2948845	13,11%	386 593,58 €
ZONE 3	3141795	13,16%	413 460,22 €
TOTAL			1 409 457,27 €

SICTOM 2026	Bases locatives	Taux	Produit
ZONE 1	922250	20,76%	191 459,10 €
ZONE 2	856418	16,78%	143 706,94 €
ZONE 3	1798260	14,40%	258 949,44 €
TOTAL			594 115,48 €

EVOLIS 23 2026	Bases locatives	Taux	Produit
ZONE 1	1532091	11,10%	170 062,10 €
TOTAL			170 062,10 €

TOTAL TEOM			2 173 634,85 €
-------------------	--	--	-----------------------

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

- ③ Voter les taux de TEOM pour l'année 2026 pour chacune des zones de perception recensées ci-dessus ;
- ③ Autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE

